

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019

**RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2019**

ÉDITO

L'année 2019 a été marquée par plusieurs avancées importantes pour la Métropole Européenne de Lille en matière de développement durable. Plusieurs politiques cadres structurantes ont été adoptées, notamment : un Schéma Directeur des Infrastructures de Transports, un nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal, un projet de Plan Climat Air Energie Territorial et un budget climatique, un Projet Alimentaire Territorial, un plan santé environnementale...

Ces documents attestent de l'ambition de la MEL en matière de développement durable et posent les bases de l'action métropolitaine pour les années à venir. La priorité sera désormais de travailler à la mise en œuvre opérationnelle des projets prévus : massifier la rénovation énergétique des logements notamment sociaux pour lutter contre la précarité énergétique, développer et renforcer les infrastructures et modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour désengorger la Métropole et améliorer la qualité de l'air, développer l'économie circulaire et la consommation de produits locaux en vue de mieux gérer les ressources et réduire la production de déchets, mettre en œuvre le plan pluriannuel d'investissement (PPI) cours d'eau pour améliorer la gestion de la ressource en eau, développer la végétalisation et la nature en ville pour lutter contre les effets du réchauffement climatiques...

Ainsi, de nombreux chantiers essentiels et passionnants seront à mener dans les années à venir, et la MEL continuera à se mobiliser pour préserver et améliorer le cadre de vie des métropolitains en agissant sur tous les enjeux du développement durable.



Damien CASTELAIN
Président de la Métropole Européenne de Lille

SOMMAIRE

P. 7	La Métropole Européenne de Lille en chiffres
P. 9	Le rapport annuel développement durable, un outil d'analyse globale et d'aide à la décision
P. 10	Les objectifs de développement durable des Nations Unies
P. 12	Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges
P. 17	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
P. 21	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
P. 27	Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
P. 29	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
P. 33	Etablir des modes de production et de consommation durable
P. 37	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
P. 43	Partenariats pour la réalisation des objectifs

LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



- **95 communes**
- **1 170 630 habitants** (4^e métropole la plus peuplée de France)
- **1 700 millions d'euros de budget en 2019**
- **2 838 agents**
- **19 domaines de compétences**

Aménagement du territoire, déchets ménagers, développement durable, énergie, eau et assainissement, économie et emploi, aménagement numérique, espace public et voirie, transports et mobilité, habitat et logement, politique de la ville, nature et cadre de vie, sport, culture, Europe et international, tourisme, accessibilité et handicap, crématoriums.

LE RAPPORT ANNUEL DÉVELOPPEMENT DURABLE, UN OUTIL D'ANALYSE GLOBALE ET D'AIDE À LA DÉCISION

Depuis 2010, la loi sur l'engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, impose aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants de rédiger un Rapport Annuel de Développement Durable (RADD).

Ce rapport doit comporter d'une part un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et d'autre part le bilan, au prisme du développement durable, des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Il s'agit donc d'identifier les enjeux de développement durable à laquelle est confrontée la collectivité et de proposer des pistes d'amélioration des politiques publiques au regard de ces enjeux.

Le RADD doit être présenté aux élus lors du débat d'orientation budgétaire précédant l'adoption du budget. En ce sens, il a vocation à jouer le rôle d'un outil d'aide à la décision pour les élus dans la définition de politiques permettant de répondre, à l'échelle de la collectivité, aux défis globaux du développement durable. Sa présentation en amont du vote du budget doit permettre d'établir un bilan critique des politiques, programmes et actions menés par la collectivité et d'apporter des éléments de réflexion aux élus et aux services pour la définition ou l'amélioration des orientations et politiques à venir.

Par ailleurs, le RADD a également vocation à être publié et mis à disposition des citoyens. Il joue donc également le rôle d'un outil de communication entre la collectivité et les habitants et doit permettre d'informer la société civile sur les actions entreprises par la collectivité en matière de développement durable.

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu attendu du RADD, au regard des cinq finalités du développement durable définies par le code de l'environnement :

- Lutter contre le changement climatique
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Ces cinq finalités concernent aussi bien la protection de l'environnement, que la dimension sociale et économique des politiques. Le RADD a ainsi vocation, dans l'esprit du législateur, à être un outil d'analyse globale et transversale des politiques territoriales.

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont une liste de 17 objectifs établis par l'Organisation des Nations Unies en septembre 2015, en lien avec l'Agenda 2030. Faisant suite aux huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les ODD fixent à l'horizon 2030 les espérances en termes de développement durable. Ces 17 objectifs se déclinent en 169 cibles, chacune précisant les sous-objectifs à atteindre.

Aux vues de leur caractère international, complet et engageant, les ODD apparaissent comme un prisme pertinent pour aborder ce rapport annuel du développement durable. Chaque niveau de gouvernement se doit de contribuer à l'atteinte de ces objectifs à son échelle pour avancer dans la quête d'un monde plus durable.

C'est pourquoi, pour ce rapport 2019, la MEL a choisi pour la première fois de structurer son RADD autour des Objectifs de Développement Durable adoptés par l'ONU en 2015. Ce choix est cohérent avec la volonté des autorités internationales et nationales de décliner les ODD au niveau territorial.

La MEL n'étant toutefois pas compétente dans chacun des domaines et enjeux couverts par ces 17 objectifs de développement durable, il a été décidé d'en retenir huit pour le RADD 2019. Pour chacun de ces 8 objectifs, nous analyserons dans un premier temps les enjeux associés pour la MEL, mis en perspective par un ou plusieurs indicateurs, puis nous présenterons quelques actions représentatives de cet objectif menées en 2019, enfin nous évoquerons quelques perspectives à envisager.

Enfin, il faut souligner la convergence entre l'approche adoptée dans ce RADD et la démarche de «budget climatique» initiée à la MEL en 2019. Le budget climatique est en effet un outil d'analyse de la capacité des politiques métropolitaines à contribuer aux trois grands enjeux du Plan Climat Air Énergie Territorial que sont : l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux effets du changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air. Ces deux démarches d'analyse et d'évaluation de la qualité des politiques publiques ont donc vocation à se nourrir et s'alimenter mutuellement.





1 - DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE SAINNE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE À TOUS LES ÂGES

En 2019, le conseil métropolitain a voté plusieurs politiques visant à améliorer le bien-être et la santé des métropolitains : on peut citer notamment un **plan d'actions sur la santé environnementale** adopté en juin 2019, un **Programme Alimentaire Territorial (PAT)** adopté en octobre 2019 et a engagé des actions concrètes.

L'un des enjeux majeurs auxquels se trouve confrontée la MEL est celui de la qualité de l'air : la pollution chronique et les pics de pollution sont en effet sources de multiples impacts sanitaires comme les maladies respiratoires aiguës ou chroniques ou des maladies cardio-vasculaires... Selon Santé publique France, ce serait plus de 1700 personnes qui décèderaient chaque année prématurément sur le territoire de la MEL en raison de la pollution de l'air. Ces dernières années, la multiplication des épisodes de pollution sur le territoire de la MEL a engendré la mise en place de différentes mesures : abaissement de la vitesse de circulation sur les routes, circulation différenciée autorisant uniquement les usagers ayant des vignettes Crit'Air inférieures à 4 de se déplacer, expérimentation de la gratuité des transports en cas de déclenchement de la circulation différenciée lors des pics de pollution. Toutefois, ces mesures ne suffisent pas à réduire significativement ni les sources de la pollution de l'air ni l'exposition des habitants à cette pollution.

La mise en place de politiques plus structurelles comme le Plan Climat Air Énergie Territorial, qui comprend un volet « qualité de l'air », avec des objectifs de réduction de six polluants atmosphériques, déclinés par secteur d'activités (transports, résidentiel, agriculture, industrie...) et des actions structurantes de réduction de la pollution.



1 700

L'espérance de vie de la région Hauts-de-France est de 2 ans inférieure à la moyenne nationale selon l'INSEE

décès prématurés par an dus à la pollution de l'air dans la MEL (Santé publique France)

Amélioration de la qualité de l'air

Zone à Faibles Émissions (ZFE)

Pour lutter contre la pollution de l'air et les émissions de particules, la métropole a pour projet depuis 2017 la mise en place d'une Zone à Faibles Émissions. Après concertations, la ZFE concernera 11 communes : Lille-Hellemmes, Lomme, Sequedin, Haubourdin, Loos, Fâches Thumesnil, Ronchin, La Madeleine, Saint-André-lez-Lille, Marquette-lez-Lille et Lambersart.

Cette zone couvre environ 60 km², soit plus de 340 000 habitants et 20 000 emplois qui génèrent de nombreux déplacements. Toutefois, la zone choisie est bien desservie en transports en commun. Dans les 11 communes concernées, la mise en place de la ZFE impliquera :

- Une limitation de circulation à terme des véhicules légers (VL), Véhicules Utilitaires légers (VUL), et Poids Lourds (PL) classés, au regard de la certification nationale en vigueur en vignette Crit'Air 4, 5, et non classés.
- Une application permanente 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, cette temporalité facilitant à la fois la lisibilité du dispositif pour les usagers et la capacité à le contrôler.

Le conseil métropolitain a validé cette mesure en juin 2019, et sa mise en œuvre est attendue d'ici 2021 ou 2022. Cette période de préparation doit permettre de construire des dispositifs d'accompagnement pour les personnes n'ayant pas de véhicules répondant aux critères, et de mettre en place toutes les solutions de déplacement alternatives aux voitures.

Expérimentation de la gratuité des transports en cas de déclenchement de la circulation différenciée lors des pics de pollution

Conformément à la grille tarifaire votée par les élus, un « titre environnement » a été créé (Pass Environnement) permettant aux usagers, en cas de déclenchement de la circulation différenciée par le Préfet, de voyager toute la journée sur l'ensemble du réseau de transports en commun urbain, au prix d'un trajet unitaire classique. Au regard des enjeux climatiques, de l'augmentation du nombre de jours de pics de pollution et de la dégradation de la qualité de l'air, les élus ont souhaité expérimenter la gratuité du réseau de transports en commun en cas de déclenchement par le Préfet de la circulation différenciée, conformément aux dispositions de l'article L223-1 du code de l'environnement, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Plan Vélo (2016 – 2020)

L'enquête déplacement de 2016, révélait que 1,5 % des trajets effectués au sein de la MEL l'étaient à vélo. Pour remédier à cette faible place du vélo, la MEL a adopté en 2016 un plan vélo s'étalant de 2017 à 2020. Au programme : 100 km de pistes cyclables à construire, de nombreux «points durs» à lever, pour un budget total de 30 M€ d'euros. Le Plan Vélo doit permettre de désengorger le trafic aux heures de pointes et réduire les émissions provoquées par les voitures.

61 km de pistes cyclables ont été construit entre 2017 et 2019, avec 15 km réalisés sur l'unique année 2019. Le retard pris sur l'objectif initial s'explique en grande partie par la difficulté de lever les points durs entravant la circulation des vélos.

Le développement des infrastructures permettant le développement de l'usage du vélo

demeure un objectif premier de la politique de mobilité de la MEL, et un nouveau plan vélo sera déployé lors du prochain mandat.

Challenge métropolitain du vélo

L'année 2019 a vu se dérouler la seconde édition du challenge métropolitain du vélo. Succession du challenge européen, l'objectif reste le même : parcourir un maximum de kilomètres à vélo pendant un mois pour les trajets du quotidien. Ce défi se fait par équipes, formés par des entreprises, associations, particuliers, étudiants... Pour l'édition de cette année réalisée au mois de mai, 1151 familles, soit 2878 participants, ont parcourus 541 444 kilomètres. Avec 33 277 km au compteur, «Les papillons blancs», association de parents et amis de personnes handicapées mentales, remportent une nouvelle fois le challenge. Ce défi a été une grande réussite puisqu'entre 2018 et 2019 le nombre de participants a plus de doublé.



Piste cyclable rue Faidherbe à Lille

Plan d'actions sur la santé environnementale

Le 28 juin 2019, la Métropole Européenne de Lille s'est dotée d'un plan d'actions métropolitain sur la santé environnementale, pour la période 2019-2022. L'objectif de ce plan est de réduire globalement l'exposition des populations aux pollutions, et de mieux anticiper les différents risques pesant sur la santé des habitants, en prenant mieux en compte les enjeux sanitaires dans l'ensemble des politiques métropolitaines. Cette approche a d'ailleurs été intégrée au Plan Climat-Air-Energie Territorial, en particulier dans la finalité «Construire une Métropole à santé positive, résiliente au changement climatique et améliorant la qualité de vie des métropolitains».

Ce plan d'actions se décline autour de quatre grandes ambitions :

- créer et animer une gouvernance partagée et devenir une institution exemplaire ;
- renforcer les connaissances à l'échelle métropolitaine ;
- informer, sensibiliser et associer les métropolitains ;
- développer un cadre de vie favorable à la santé, réduire les nuisances et les inégalités environnementales et sociales de santé.

Dans le cadre de la démarche de mise en place d'une politique sur la santé environnementale, les actions suivantes ont été menées en 2019.

AirQ+, un outil de quantification des effets de la pollution atmosphérique sur la santé

En mars 2018, la Métropole Européenne de Lille s'est portée candidate, aux côtés de 10 autres collectivités, à l'expérimentation du logiciel AirQ+. Ce dernier est un outil de l'Organisation Mondiale de la Santé, permettant de quantifier les effets de l'exposition à la pollution atmosphérique sur la santé. En estimant les expositions à court ou long terme, cela permet même de déduire les estimations de réduction d'espérance de vie. L'expérimentation a eu lieu entre juin et décembre 2018 et a permis de produire un diagnostic territorial, qui a été publié en novembre 2019. Celui-ci sera utilisé à des fins d'identification des pistes d'amélioration, pour répondre aux obligations réglementaires auxquels sont soumises les collectivités territoriales, afin d'améliorer la qualité de l'air sur leur territoire.

Organisation des «Rencontres de la santé environnementale»

Avec l'appui notamment de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM), trois moments de partage et de co-construction de l'action publique ont été organisés en 2019 autour de la santé environnementale.

• Séminaire de niveau national «Construire des territoires à santé positive»

Le 10 janvier 2019, la MEL a proposé aux partenaires de la métropole (techniques, politiques, scientifiques, économiques, associatifs), de participer à un séminaire sur la santé environnementale, dans le but d'associer tous les acteurs du territoire à sa réflexion. Au programme, partage d'expertises, expériences et pratiques locales consacrées à l'amélioration de la santé. Ateliers de co-construction d'un plan d'actions sur la santé environnementale. Plus de 200 participants ont pris part à ce séminaire.

• Rencontre «Réduire les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé»

Les inégalités territoriales en matière de santé sont un réel défi pour la Métropole. D'abord d'un point de vue territorial, puisque la région Haut-de-France est celle possédant l'espérance de vie la plus faible, ainsi que d'un point de vue socio-professionnel car en moyenne les cadres vivent plus longtemps que les ouvriers. Ces inégalités sont liées à différents facteurs : accès et recours aux soins plus tardifs, prévention, comportements individuels, contraintes économiques, environnement et cadre de vie dégradés... Une rencontre organisée le 4 juin 2019 a été l'occasion de proposer aux participants de réfléchir aux leviers d'actions dont disposent les collectivités locales pour remédier aux inégalités sociales de santé. Ce fut également une opportunité d'alimenter les réflexions autour de la politique de la ville avec un atelier dédié à la santé environnementale dans les 26 quartiers prioritaires de la Métropole.

• Rencontre «Les nouveaux outils de mesure et de connaissance sur la qualité de l'air»

Une rencontre organisée le 6 décembre 2019, avec la participation de nombreux experts et témoins, a permis de réfléchir collectivement aux différents leviers d'actions existants pour lutter contre la pollution atmosphérique tels que le développement de technologies permettant de mesurer la pollution (notamment les micro-capteurs), et d'exposer la stratégie de la métropole liée à l'utilisation de ces technologies.

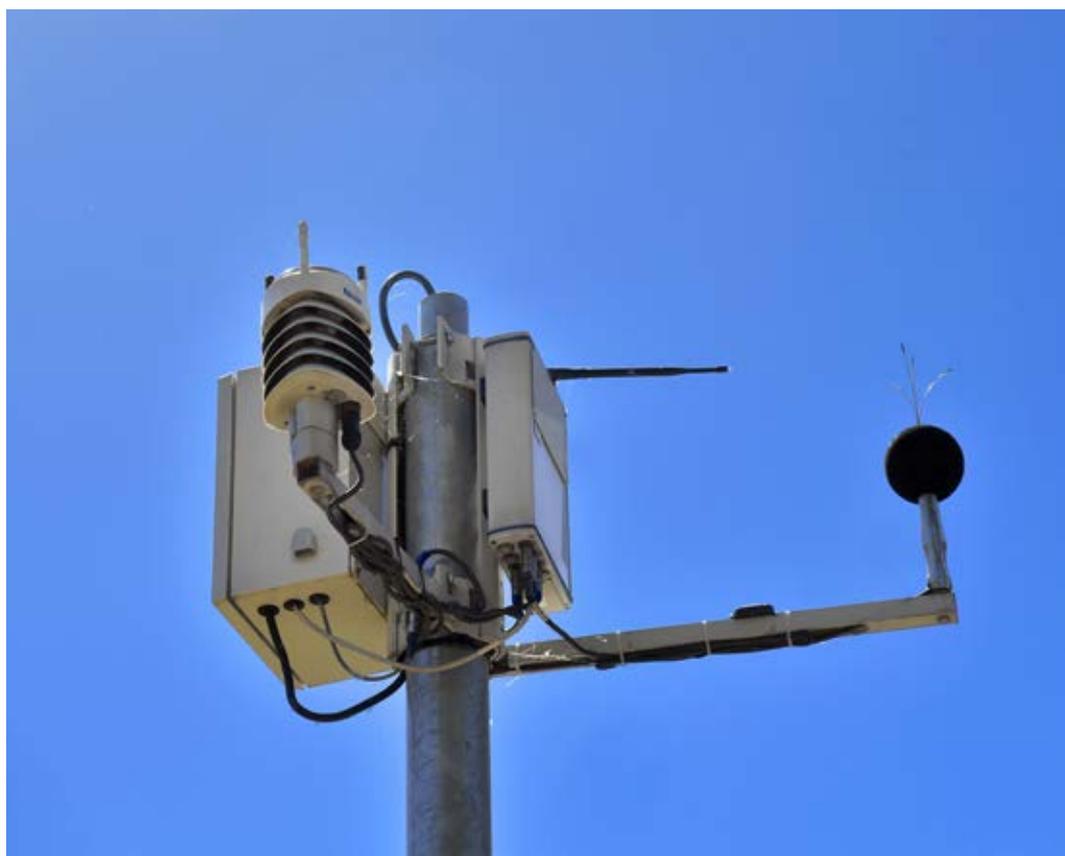
PERSPECTIVES

Avec l'adoption du Programme Alimentaire Territorial et du plan d'actions sur la santé environnementale, la MEL a posé les bases d'une politique d'amélioration de la santé et du bien-être de ses habitants. Ces bases sont à conforter et développer dans les années à venir, et il s'agit maintenant de mettre en œuvre les actions concrètes inscrites dans ces plans.

Pour l'instant prioritairement tourné vers l'étude et la prévention, le plan d'action santé environnementale doit à terme permettre de renforcer considérablement la lutte contre les émissions de polluants atmosphériques et les autres sources de pollution (sols, eau), de même qu'il doit engager la recherche en faveur d'une

meilleure détection des problèmes de santé liés à la pollution de l'air, de l'eau et des sols.

L'entrée en vigueur du Plan Climat-Air-Energie Territorial prévue pour début 2021, viendra ajouter un volet important dans la quête d'un territoire à santé positive, avec la mise en œuvre d'actions structurantes en matière d'amélioration de la qualité de l'air comme la création d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur 11 communes et la mise en place d'un Fond Air sur le remplacement des équipements de chauffage les plus polluants. La révision du Plan de Protection de l'Atmosphère régional engagé par l'Etat en 2020, et qui pourrait être décliné en un PPA métropolitain, devrait également permettre de renforcer les mesures de réduction de la pollution atmosphérique.



Station de contrôle de la qualité de l'aire rue Oscar Lambret à Lille



2 - GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

La gestion de la ressource en eau potable et du traitement des eaux usées est un enjeu majeur du XXI^e siècle. Sur le territoire de la MEL, trois années de sécheresse entre 2017 et 2019 ont impacté profondément le niveau des nappes, lesquelles ont enregistré des niveaux de baisse historique. Consciente de cet enjeu, la MEL œuvre à la protection et à la bonne gestion de cette ressource en eau souterraine. Elle a mené, depuis plus de 20 ans, des actions concrètes qui ont démontré leur efficacité.

Garantir l'accès à l'eau pour tous

Tarification éco solidaire

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à l'expérimentation de l'action publique du 27 décembre 2019 ouvre la possibilité aux collectivités de mettre en place une tarification sociale ou toute autre mesure en faveur de l'accès à l'eau. La MEL s'est ainsi dotée d'un système de tarification éco-solidaire. Pour les abonnés domestiques bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C), la métropole permet d'obtenir un rabais de 20% sur la part variable de leur consommation d'eau. C'est ainsi que 79 036 personnes bénéficiaires de la CMU-C étaient éligibles à cette tarification sociale en 2019. Cependant, seuls 13 000 abonnés ont eu accès à des tarifs réduits, l'habitat collectif ne permettant pas de toucher directement les abonnés facturés par Iléo. Le montant total de l'aide apportée par la MEL a été de 204 295 euros.

Chèque eau

La MEL a lancé en 2016, un programme de distribution de chèques eau à destination des ménages en difficulté. D'une valeur maximale

de 200 euros ou de 50 % de la facture totale, ils ont vocation à être attribués par les travailleurs sociaux des Centres Communaux d'Actions Sociales. Après consultation avec les acteurs sociaux du territoire pour la définition des cibles, ce sont 1 320 familles qui ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 342 910 euros. En parallèle, les acteurs sociaux ont mené une série de sensibilisations aux usagers pour mieux maîtriser leur consommation d'eau afin de réduire leur facture.

Fonds solidarité Logement

En dernier recours, les usagers se retrouvant en situation d'impayés chroniques de leur facture d'eau, peuvent demander l'instruction d'un dossier auprès du « Fonds Solidarité Logement ». En 2019, 127 dossiers ont été acceptés et ont bénéficié d'aides à hauteur de 21 762,79 euros.

Protection de la ressource en eau

Communes gardiennes de l'eau

La MEL s'est engagée avec 21 communes dites « gardiennes de l'eau » à protéger les ressources d'eau potable du territoire. Génératrices de 70% de l'eau potable disponible dans la métropole lilloise, les nappes phréatiques ont des difficultés à se régénérer à la suite des épisodes de sécheresse de ces trois dernières années. Via le deuxième Plan Local d'Urbanisme adopté en décembre 2019, l'ambition portée est de protéger la nappe de la Craie, située au Sud de Lille, source à elle seule de la moitié de la production d'eau du territoire. Les 21 communes choisies sont celles regroupant les champs captants de la nappe. Ainsi, sur le périmètre de ces communes, il a été décidé de limiter l'artificialisation des sols, d'exclure toute nouvelle extension urbaine, de valoriser les zones naturelles et agricoles, et enfin de redéfinir les projets de desserte routière.

Améliorer la gestion durable des eaux pluviales

En 2019, la MEL a invité ses partenaires tout au long de l'année à participer à des ateliers ou visites, dans l'optique de les faire adhérer à la gestion durable de l'eau. La gestion des eaux pluviales représente ainsi un enjeu essentiel des politiques d'adaptation du territoire au changement climatique, de maîtrise des risques inondations, de préservation de la ressource en eau, ainsi que du retour de la nature en ville.

C'est pourquoi la Métropole a organisé une série d'événements de sensibilisation, en



La facture annuelle d'eau de référence (120 m³) est de **462,42 € TTC** par abonné en 2019



332 794 abonnés desservis en assainissement collectif et **9 278** en assainissement non collectif

coopération notamment avec l'association ADOPTA :

- Une conférence sur «la gestion durable des eaux pluviales, un atout pour notre territoire» le 17 juin,
- Une visite de trois sites urbains aménagés en gestion intégrée et durable des eaux pluviales le 24 septembre,
- Une conférence-débat sur «les eaux pluviales : un atout pour notre cadre de vie» le 1^{er} octobre.

Finalisation de la construction du bassin Melbourne à Tourcoing

Peu après le bassin Brondeloire de Roubaix, c'est au tour de celui de Tourcoing de voir sa construction achevée. La construction de ces deux «cathédrales souterraines» vient répondre à l'urbanisation du territoire, et à l'imperméabilisation des sols qui a fortement perturbé le cycle naturel de l'eau, provoquant inondations, dégradation de la qualité d'eau des milieux récepteurs, altération du cadre de vie en milieu urbain. D'une capacité de 25 000 m³, le bassin Melbourne de Tourcoing est doté d'une approche bi-mode innovante : il stocke séparément l'eau et les polluants, puis rejette la première en milieu naturel, et les seconds en direction des réseaux d'assainissement.

Projet COHMET

La MEL s'associe avec des équipes de chercheurs pour lutter contre la pollution. Dans le cadre de ce projet, c'est avec le BRGM et l'Université de Lille, que la MEL a collaboré pour protéger la nappe de la Craie. Le projet COHMET, ou littéralement Composés Organo-Halogénés, METaux, consiste à améliorer les connaissances sur les origines et processus des polluants transférés depuis les champs captant du sud de Lille, dans la nappe de la Craie.

Projet RES'EAU

Mené en collaboration avec l'Agence de l'eau, l'Université de Lille, le BRGM et l'Institut Jozef Stefan de Slovénie, le projet RES'EAU consiste à mettre en place de nouveaux outils innovants et performants de gestion de l'eau. Capteurs passifs et mesures isotopiques servent à compléter les connaissances et améliorer le suivi de la qualité de la ressource en eau. L'objectif du projet est double : mieux connaître l'état actuel des ressources en eau, et anticiper l'évolution de la ressource en eau potable soumise à un environnement contaminé.

PERSPECTIVES

La gestion du cycle de l'eau, de la production à la distribution et à l'assainissement est une compétence historique de la MEL. La contribution de cette compétence aux objectifs de développement durable est essentielle. En 2019, que ce soit via de grands travaux comme la finalisation de la construction du bassin Melbourne de Tourcoing ou des plans de protection comme celui des communes gardiennes de l'eau, la préservation de la ressource en eau est une priorité majeure de l'action de la MEL. Ces efforts sont d'autant plus nécessaires que les conséquences de la sécheresse des trois dernières années, et alors que les températures ne cesseront de s'élever, sont encore présentes et que les nappes du territoire auront besoin d'un certain temps pour se recharger.

La pollution de l'eau reste également maîtrisée sur le territoire. Les services de gestion de l'eau de la métropole veillent aux rejets des industries pour protéger les nappes et la biodiversité. Des projets sont également en cours pour contrôler l'utilisation de pesticides notamment aux alentours des champs captants des nappes phréatiques. Enfin, la qualité de l'eau mise à la disposition des usagers est contrôlée en permanence et permet d'éviter tout risque d'une quelconque contamination. Sur 176 036 analyses effectuées en 2019, aucun dépassement de valeur limite n'a été constaté.

L'eau étant un besoin vital, il est primordial qu'elle reste accessible à tous, et ce sans atteindre des coûts insurmontables pour les populations les plus en difficulté. C'est ainsi que les aides apportées doivent permettre à tous d'y avoir accès, grâce notamment à une amélioration du système de tarification sociale. Celui-ci se donne jusqu'en 2023 pour individualiser 10 000 compteurs, permettant par-là d'augmenter le nombre de personnes qui auront accès à ces aides.



3 - GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES À UN COÛT ABORDABLE

L'urgence climatique implique d'accélérer la transition énergétique, qui consiste à remplacer les sources d'énergies fossiles par des sources d'énergies renouvelables, mais aussi de réduire les consommations d'énergie grâce à une approche de sobriété, et enfin d'améliorer l'efficacité des équipements consommateurs d'énergie.

L'évolution majeure en termes de transition énergétique au cours du mandat 2014-2020 a été l'acquisition par la MEL de la compétence « énergie » au 1^{er} janvier 2015, en application de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014. La MEL est ainsi en charge depuis 2015 de la gestion des concessions de service public relatives à l'électricité, au gaz et aux réseaux de chaleur.

La prise de compétence énergie a été suivie d'un important travail de planification stratégique à l'horizon 2030 et d'études ayant permis de poser les bases d'une phase plus opérationnelle à venir : ainsi au cours du mandat 2014-2020, une stratégie 2030 de développement des réseaux de chaleur et des stratégies de développement de la méthanisation et du biogaz ont été adoptées et une étude de planification énergétique a été réalisée. L'ensemble de ces documents ont permis de poser les objectifs stratégiques à atteindre d'ici 2030 voire 2050.

La part d'énergie renouvelable au sein de l'énergie consommée sur le territoire de la MEL reste aujourd'hui insuffisante (9 % de la consommation finale en 2016) quand on la compare à l'objectif national de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à l'horizon 2020. Par ailleurs, la part d'énergies renouvelables produites localement (sur le territoire de la MEL) n'est quant à elle que de 4% de la consommation

d'énergie, ce qui souligne le besoin d'accroître la production locale d'énergies renouvelables. L'objectif fixé par le projet de PCAET voté fin 2019 est d'atteindre 11 % d'énergies renouvelables produites localement dans la consommation d'ici 2030.

Par ailleurs, l'énergie est, tout comme l'eau, un besoin essentiel et doit rester accessible à tout le monde. La précarité énergétique sur le territoire de la MEL est estimée à 25% des ménages. Allant d'une moyenne de 365 euros pour un appartement à 1675 euros pour une maison pour la ville de Lille, la facture annuelle d'électricité d'un foyer reste un coût important. Or, chaque année dans la métropole lilloise, à Roubaix et Tourcoing, environ 8 000 coupures d'électricités pour factures impayées interviennent. Cela représente deux tiers des coupures ayant lieu dans les Hauts-de-France.

Un projet phare : l'Autoroute de la Chaleur

En 2017, la Métropole a lancé le grand projet de construction d'une « autoroute de la chaleur » reliant le Centre de Valorisation des déchets Énergétique (CVE) d'Halluin à des communes tel que Lille et Roubaix. Long de 20 kilomètres de canalisations dont 7 construits en 2019, l'objectif est de faire circuler de l'eau chaude (117°C) provenant de la combustion des déchets non recyclables, pour chauffer des équipements publics et à terme, 70 000 logements. Grâce à ce projet, la part d'énergies renouvelables dans les réseaux de chaleur métropolitains devrait passer de 21 à 65% d'ici 2021.

En plus de permettre la valorisation énergétique des 350 000 tonnes de déchets non recyclables produits dans la métropole chaque année, l'autoroute de la chaleur permettra de réduire ou stabiliser la facture énergétique des habitants, grâce au recours à une énergie produite localement (donc non tributaire des variations des prix de l'énergie sur les marchés mondiaux) et distribuée à un prix fixé par la MEL, et grâce à une TVA plus clémente sur les énergies renouvelables (5,5% au lieu de 20%). En outre, la mise en service de l'autoroute de la chaleur devrait permettre de fermer la centrale à charbon du Mont de Terre d'ici 2021, ce qui entraînera une baisse des émissions de CO₂ de l'ordre de 50 000 tonnes et une disparition des particules fines liées à la combustion du charbon. Coût total du projet : 75 M€.



1 205 GWh (2016),
c'est la production
d'énergies
renouvelables
(correspondant à
4 % de l'énergie
consommée sur le
territoire)



Il existe encore
7 000 chaudières
au charbon et
au fuel dans
l'agglomération

Coopération franco-danoise sur les réseaux de chaleur

Les 23 et 24 mai 2019, la MEL a souhaité s'associer avec l'ambassade du Danemark, pays champion des réseaux de chaleur, pour proposer un séminaire auquel plus de 150 personnes ont participé. Le Danemark fait en effet figure de modèle à suivre : le pays est doté de 450 réseaux de chaleur, approvisionnés à 61 % par des énergies renouvelables et qui alimentent les deux tiers du pays. La capitale Copenhague est même chauffée à 99% grâce aux réseaux de la ville. La MEL qui elle compte 50 000 logements raccordés aux 6 réseaux du territoire souhaite s'inspirer de l'exemple danois et alimenter d'ici à 2030 un logement sur huit, grâce notamment à la construction de l'autoroute de la chaleur et à la mise en œuvre du schéma directeur des réseaux de chaleur adopté fin 2018.

So MEL So connected : le développement des réseaux « intelligents »

Annoncé en octobre 2013, et lancé en 2017 pour 4 ans, l'opération So Mel So Connected bouscule tout ce qui a été réalisé jusqu'ici en termes d'optimisation énergétique. En lien avec Enedis, la MEL souhaite déployer ses technologies de smart grids (réseaux électriques intelligents) et mutualiser des projets énergétiques dans l'optique de réduire la consommation d'énergie. Plus simplement, l'objectif est de rendre les réseaux d'énergie communicants, afin d'adapter la production à la consommation en temps réel. C'est un projet ambitieux qui servira au-delà de la diminution de la consommation du territoire, à réduire la précarité énergétique, en ajustant les factures à la consommation réelle.

Le projet So Mel So Connected est un projet partenarial regroupant une startup spécialisée



14 mai 2019 : visite du chantier de l'autoroute de la chaleur à La Madeleine

dans le développement de solutions informatiques, INTENT, Enedis et Dalkia, et des structures académiques, l'Université Catholique de Lille et son groupement d'écoles d'ingénieurs YNCREA, et le laboratoire de recherche mixte du CNRS et universitaire, le Lille Economie Management (LEM).

Au travers de 11 projets énergétiques en lien avec les réseaux électriques (autoconsommation, énergie locale et flexibilité électrique, mobilité électrique, lutte contre la précarité), le projet So Mel So Connected vise à préparer l'industrialisation de solutions technologiques smart grids et à participer à la création de modèles économiques viables. Il est structuré autour de quatre axes :

- Accompagner le développement de l'autoconsommation individuelle (photovoltaïque) dans le non-résidentiel.
- Cinq campagnes d'expérimentation contribueront à la démonstration dans une approche systémique d'une exploitation du potentiel énergétique local dans une logique d'économie circulaire et de valorisation sur les marchés nationaux.
- Faciliter l'insertion des IRVE en milieu urbain dense et encourager l'usage de la mobilité électrique.
- Expérimenter des approches combinées de planification énergétique et de cohésion sociale.

Ce projet permet ainsi de responsabiliser le consommateur par rapport à sa consommation et de placer la MEL en tant que pionnière sur la maîtrise de l'énergie. Par la suite, l'objectif est d'industrialiser ce modèle et permettre sa diffusion sur le territoire français et international. La Métropole est soutenue sur ce projet par le Programme d'Investissement d'Avenir et s'appuie sur l'expertise de partenaires industriels (EDF, Enedis, Dalkia, Intent Technologies) et académiques. Le projet est aujourd'hui dans sa phase de communication avec l'information auprès de 600 logements du dispositif, ainsi que la tenue de trois ateliers de présentation au cours de cette année.

Label Euraméthanisation

La proposition de la création d'un label Euraméthanisation a été approuvée en avril 2019 par le conseil métropolitain. Forte de la présence de nombreuses exploitations agricoles sur le territoire, d'une demande en gaz importante, la Métropole souhaite accompagner

entre 4 et 5 projets d'unité de méthanisation agricole d'ici 2025 via ce label. La méthanisation agricole offre des perspectives intéressantes en matière de transition énergétique en raison de plusieurs facteurs : elle représente une source d'accroissement et de diversification des revenus pour les agriculteurs, elle offre un débouché pour les déchets organiques, et elle permet la production locale d'énergie renouvelable, réduisant ainsi les besoins d'importation d'énergie à des prix fluctuants sur un marché mondial.

Pour autant l'implantation d'unités de méthanisation est difficile sur un territoire péri-urbain où les exploitations sont souvent morcelées et de petite taille, de même qu'il est difficile de les imposer aux usagers qui craignent dénaturation du paysage et odeurs. C'est pourquoi ce label a été créé. L'objectif fixé est d'accompagner les projets de méthaniseurs économiquement, dans la concertation avec les territoires, et juridiquement. Cet accompagnement est un moyen de voir ces projets se réaliser comme de s'assurer de la justesse technique, de l'intégration paysagère, et de la gestion des matières premières. L'objectif fixé est de chauffer jusqu'à 20 000 logements avec la construction de ces 4 voire 5 unités de méthanisation agricole.

Conseil en énergie partagée : un dispositif mutualisé pour les communes

En partenariat avec l'ADEME et la Région Haut-de-France, le dispositif de « conseil en énergie partagé » a été créé en septembre 2017 à destination des communes de moins de 15 000 habitants, avec comme objectif l'amélioration énergétique du patrimoine des participants. Ce dispositif s'articule autour d'un état des lieux de la gestion énergétique des bâtiments de la commune et de la mise en œuvre d'actions correctrices (rénovation énergétique, remplacement des équipements, révision et ajustement des contrats énergétiques...). Le nombre de communes participantes a augmenté au fil des années : en 2019, 14 nouvelles communes ont ainsi rejoint le dispositif, portant le nombre de communes adhérentes à 36. Cela représente 152 010 habitants, et la moitié des communes de moins de 15 000 habitants de la MEL. Grâce à des actions de rénovation, de remise à niveau énergétique des bâtiments, et de production d'énergie renouvelable, les communes participantes déclarent avoir évité la consommation de 1 219 298 kWh entre 2017 et 2019, ce qui représente une économie de 120 211 euros.

Aide à la rénovation énergétique pour les ménages intermédiaires

Les élus métropolitains ont voté fin 2019, la mise en place d'une aide à la rénovation énergétique pour les propriétaires occupants aux ressources intermédiaires. D'une hauteur de 2000 euros, elle s'adresse aux usagers disposant de revenus supérieurs aux plafonds de l'ANAH, mais inférieur aux niveaux PLS (Prêt Locatif Social). Ces foyers se comptent au nombre de 50 000 sur le territoire et dépensent en moyenne 18 000 euros en cas de travaux de rénovation. L'aide viendra ainsi accompagner ces ménages et inciter à améliorer la performance énergétique des bâtiments, l'un des secteurs le plus émissif de gaz à effet de serre sur la MEL. Les critères demandés sont : l'amélioration de la performance énergétique sur au moins 2 postes permettant un gain énergétique d'au moins 40% ou l'atteinte d'une étiquette C, et l'accompagnement d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage. Un bonus de 5000 euros est également prévu pour les ménages plus ambitieux souhaitant atteindre le label BBC (Bâtiment Basse Consommation)

Le défi citoyen « Déclit »

Le défi citoyen « Déclit » vise à accompagner des familles dans la réduction de leur consommation d'énergie et d'eau à la maison. Pour la saison de chauffe 2018-2019, 389 familles ont fait le pari d'économiser 8% d'énergie sur 5 mois. Le défi se rejoint par initiative personnelle et accompagne les participants en rythmant la saison avec divers événements : un lancement du projet en décembre à Lomme, puis un bilan de mi-parcours en février à la Maison de l'Habitat durable de Lille, et enfin un événement final en mai. Ces événements où prennent place ateliers et conseils sont vecteurs de lien social et de responsabilisation, ce qui fait la force du projet. En effet, l'engagement est le maître mot avec des familles participantes qui après s'être intéressées à leurs consommations d'énergie en viennent à adopter des pratiques de mobilité douce ou encore à cultiver des jardins potagers. C'est la raison pour laquelle les objectifs ont été largement dépassés, avec un résultat final de 11,3 % d'économie d'énergie et 8,1 % d'économie d'eau.

PERSPECTIVES

En matière de politique énergétique, le mandat 2014-2019 a permis de poser les bases d'une compétence nouvelle pour la Métropole puisqu'acquise en 2015.

Suite à l'adoption du schéma directeur des réseaux de chaleur fin 2018, le développement des réseaux de chaleur constituera un volet essentiel de la politique énergétique de la décennie à venir, avec la volonté de raccorder 70 000 équivalents logements aux réseaux de chaleur, notamment en quartiers « politiques de la ville ».

Une autre priorité majeure pour les années à venir concerne le développement des énergies renouvelables et de récupération. En raison de la configuration très urbanisée du territoire métropolitain, toutes les énergies renouvelables ne peuvent pas être développées, toutefois d'importants potentiels ont été identifiés dans le cadre de l'étude de planification énergétique menée en 2018-2019, notamment sur la géothermie, la biomasse et le solaire.

Un outil envisagé pour développer la production locale d'énergies renouvelables est la création d'un opérateur spécifique. A cet effet, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été lancée en 2019 pour identifier les acteurs territoriaux (entreprises, exploitations agricoles, investisseurs, citoyens et communes), les freins réglementaires et législatifs, les gisements d'énergies renouvelables sur le territoire, ainsi que les aides mobilisables susceptibles de participer à la production d'énergies renouvelables et de récupération. L'AMO devrait rendre ses conclusions en 2020 avec des scénarios opérationnels pour une mise en œuvre au prochain mandat.

Concernant la méthanisation, un objectif de 5 unités de méthanisation d'ici 2025 a été fixé. La production de biométhane devrait par ailleurs s'intensifier avec la reconstruction/extension de la station d'épuration de Watrelos. La méthanisation de boues devrait permettre de réinjecter plusieurs millions de Nm³ de biométhane dans les réseaux de gaz de la collectivité. Le projet devrait être arrêté en 2020 et les travaux achevés d'ici 2028.

La MEL souhaite également renforcer sa stratégie de Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) en augmentant dans un premier temps la part de gaz produit localement grâce à la méthanisation, puis dans un second temps en augmentant la part de véhicules motorisés au GNV. La flotte de bennes à ordures ménagères compte pour l'heure neuf véhicules fonctionnant au GNV.

4 - RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENTRE LES PAYS ET EN LEUR SEIN

PARVENIR À L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Au sein d'un territoire marqué par la pauvreté (18.3 % de personnes vivent sous ce seuil dans la Métropole soit 3.8 points de plus que la moyenne nationale), les inégalités économiques perdurent et se corrént à d'autres difficultés : inégalité dans l'accès à l'éducation, aux soins, à l'emploi. Quand bien même impôts et prestations sociales permettent de réduire de 46% les écarts de revenus entre les 10 % de personnes les plus riches et les 10% de personnes les plus pauvres dans les métropoles françaises, des différences importantes restent et méritent d'être considérées.

Tout d'abord, l'accès à un habitat décent se complique au fur et à mesure de la hausse générale des loyers au sein de la métropole, et ce malgré l'expérimentation de l'encadrement des loyers à Lille. Dans les cas les plus extrêmes, des personnes perdent leur logement, et selon une étude de l'ADULM menée au printemps 2019, ce sont 1 560 ménages, soit 2 830 personnes qui se déclarent sans domicile.

La difficulté économique se répercute alors sur tout le cadre de vie des populations précaires, créant un isolement en partie lié à un accès fortement réduit aux loisirs. Aller au théâtre ou au musée reste un coût non négligeable, de même qu'une licence dans un club de sport, ou encore l'achat d'un instrument de musique. Cela représente une inégalité d'autant plus importante pour les enfants, qui quand bien même l'école reste un service public, n'ont pas l'opportunité de s'épanouir au quotidien.



2 830 personnes se déclarent sans domicile fixe au sein de la MEL



2 660 femmes ont été victimes de violence à Lille en 2018 dont près de **1 400** pour des faits de violences conjugales (+ 19 % par rapport à l'année précédente)

Plan logement d'abord

En mars 2018, la MEL a été choisie aux côtés de 23 autres territoires prioritaires pour mettre en place une stratégie de réduction du sans-abrisme. Pour ce, il est nécessaire d'orienter les personnes sans domicile vers un logement durable, prévenir les expulsions locatives et apporter un accompagnement personnalisé aux plus démunis. Les grandes priorités du plan national sont la production et la mobilisation de logements abordables, l'accélération du processus d'accès au logement, l'accompagnement des personnes membres du programme, ainsi qu'une bonne articulation entre les acteurs d'un même territoire. Pour venir en aide aux 2 830 personnes se déclarant sans domicile fixe au sein du territoire, la MEL a opté en 2018-2019 pour :

- La mise en place d'un observatoire social avec l'ADULM,
- Le développement d'une offre de logements très sociaux en lien avec les bailleurs pour obtenir de bas niveau de quittance ainsi qu'un accompagnement personnalisé,
- La création de 26 pensions comptant de 15 à 25 logements,
- La mobilisation de logements dans le parc privé,
- La prévention de situation d'expulsion en lien avec l'association Graal.

De plus, la métropole a organisé en novembre des tables rondes autour de la question du «logement d'abord» auquel 350 personnes ont participé.

Au total, ce sont 157 ménages qui ont été accompagnés par la MEL entre 2018 et 2019.

15^e édition du festival «Les petits pas»

Le festival «Les petits pas» participe activement à la découverte par les jeunes générations issues de milieux populaires, de la danse contemporaine grâce à une programmation de spectacles et de formes chorégraphiques. À l'origine localisé sur la ville de Roubaix, ce festival est désormais un acteur de rayonnement pour la jeunesse et la danse dans la région. Cette édition a donné lieu à une cinquantaine de représentations, avec le soutien de 40 structures partenaires pour une présence dans 15 villes de la région. Au total ce sont 17 compagnies qui ont été accueillies par le festival contre quatre lors de la première édition.

Les « Belles sorties »

Depuis 2011, le programme des « Belles sorties » multiplie les représentations à prix accessible pour permettre au plus grand nombre d'accéder à l'offre culturelle. En collaboration avec 15 grandes institutions culturelles du territoire, ce sont 514 représentations qui ont eu lieu en 9 ans, touchant près de 70 000 spectateurs dans les communes de moins de 15 000 habitants. De janvier à juin, la durée de la saison, pour seulement 5 euros, il est possible d'avoir accès à des institutions culturelles du territoire telles que l'Aéronef, l'Opéra de Lille, ou encore l'Orchestre national de Lille.

Orchestre Demos

La métropole Européenne de Lille s'est engagée au côté de l'Orchestre National de Lille dans le cadre de l'Orchestre Demos. Ce dispositif national vise à démocratiser la culture en donnant accès à un instrument aux enfants âgés de 7 à 12 ans vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Issue d'une coopération entre musiciens, travailleurs sociaux et amateurs socioculturels, cette initiative donne l'opportunité à ces enfants d'accéder à cet orchestre pendant 3 ans. Le tout ponctué par un concert à la fin de chaque année. La première promotion a accueilli une centaine d'enfants entre 2017 et 2019 dont la moitié ont intégré des écoles de musique de la métropole par la suite.

Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes

En tant qu'employeur et en tant que porteuse de politiques publiques, la Métropole détient une responsabilité sociétale dans la lutte contre les discriminations envers les femmes.

La MEL a ainsi mis en place un plan d'égalité Homme/Femme s'étalant sur la période 2016-2020 et comprenant 32 actions réparties en 10 chantiers.

Pour l'année 2019, ce sont huit rencontres de sensibilisation aux violences faites aux femmes qui ont pris place sur le territoire de la MEL dans le cadre de ce plan. Ces sensibilisations, d'une durée de deux heures, ont été animées par la référente départementale Violences conjugales auprès de la préfecture, et ont été menées dans les sept communes suivantes : Houplin-Ancoisne, Armentières, Loos, Villeneuve D'Ascq, Willems, Roubaix et Leers.

Par ailleurs, la métropole souhaite endiguer le problème de l'insécurité dans les transports, et pour cela a mis en place avec son concessionnaire Ilévia des marches exploratoires avec des femmes pour faire l'inventaire des problèmes rencontrés dans les transports en commun et afin d'élaborer un plan plus global contre le harcèlement des femmes dans les transports.

PERSPECTIVES

La plupart des actions citées dans cette partie ont vocation à être reconduites dans les années à venir, notamment le festival des Petits Pas et les Belles sorties (sous réserve des conditions liées au contexte sanitaire survenu en 2020). Une deuxième promotion de l'Orchestre Demos a fait sa rentrée fin 2019, et se perfectionnera en vue d'un concert final prévu pour 2021.

En ce qui concerne l'égalité Homme/Femme, un nouveau plan triennal sera mis en place pour la période 2021-2023 afin de répondre à la loi de transformation de l'action publique d'août 2019.



29 septembre 2019 : DEMOS dernier concert de la saison au Nouveau Siècle à Lille

5 - FAIRE EN SORTIE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

En 2050, deux tiers de la population mondiale résidera dans les villes. Pour la MEL qui est un territoire à forte dimension urbaine, il est donc crucial d'atteindre un certain seuil de durabilité et de résilience au changement climatique pour que le territoire reste vivable.

Pour cela, la métropole a de grandes marges de progression, notamment en termes de transports. Aujourd'hui sur les 4,12 millions de déplacements (enquête 2016 sur les déplacements) effectués par les habitants de la MEL chaque jour, 43 % se font en voiture. Consommation d'énergie fossile, manque de performance des véhicules personnels qui sont à l'arrêt 96 % du temps et ne transportent souvent qu'une seule personne, dégradation du cadre de vie avec embouteillage et pollution de l'air : la voiture individuelle ne représente pas l'avenir du déplacement, à l'inverse des modes actifs (vélo, marche) et des transports en commun dans les villes. Or 30 % de la population métropolitaine est mal desservie par les transports en commun, selon une enquête sur les déplacements menée en 2016.

Le bâti métropolitain se doit également de gagner en performance et en adaptation au réchauffement climatique pour conserver un territoire viable. Responsable de 28% des émissions selon le dernier bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES), le secteur résidentiel recèle de grandes marges de progression en termes d'atténuation du changement climatique. De même que le bâti ne peut s'étendre inexorablement et empiéter plus qu'il ne le fait déjà sur les surfaces naturelles ou agricoles. Les ressources foncières du territoire sont de plus en plus rares, suscitant par là des conflits d'usage croissants.



12 % du parc privé de la MEL est potentiellement indigne



9,9°C d'écart ont été mesurés en fin de journée entre un point à Lille en milieu urbain dense et un point à Hem en zone pavillonnaire peu dense, en période de canicule.

Les villes sont par ailleurs exposées au phénomène d'îlot de chaleur urbain. Les sols artificialisés sont la principale cause de ce phénomène avec un environnement minéralisé qui emmagasine la chaleur pendant la journée et la restitue durant la nuit. C'est ainsi que l'on a pu constater des écarts de températures allant jusqu'à 10°C entre le centre de Lille et les zones périurbaines moins denses.

Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT)

Adopté le 28 Juin 2019, le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport prévoit le développement des transports en commun à l'horizon 2035. Avec une enveloppe prévue de 2 milliards d'euros, l'ambition à terme est d'obtenir un réseau de transports plus fiable et robuste, qui desservirait plus régulièrement les usagers de la MEL. Par ailleurs, ce réseau compte s'élargir pour partir à la conquête de nouveaux usagers, ce qui permettrait ainsi de réduire le nombre de personnes prenant leur voiture. Dans cette optique, ce schéma prévoit la création de 27 nouvelles liaisons de transport en commun, dont 5 nouvelles lignes de tramway, et le prolongement de la ligne 1 du métro. Quatre liaisons de bus à haut niveau de service, c'est-à-dire à forte fréquence avec une amplitude horaire et des voies réservées, seront également mises en place, afin de créer une ceinture de transports en commun en première couronne de Lille et rabattre les usagers vers des lignes de transports existantes ou à venir. Ces ambitions à l'horizon 2035 doivent permettre à terme de desservir la quasi-totalité des habitants de la MEL avec un réseau fiable et performant, pour que les usagers abandonnent leurs voitures au profit des transports en commun.

Un nouveau Plan Local d'Urbanisme

Le nouveau plan local d'urbanisme intercommunal (dit PLU2) a été adopté en décembre 2019. Ce plan a vocation à encadrer l'aménagement des communes de la métropole pour les orienter vers une gestion plus respectueuse du développement durable. Il vient remplacer un plan datant de 2004, qui ne prenait pas assez en compte les enjeux du changement climatique. Le PLU2 prévoit une gestion dynamique des enjeux climat-air-énergie, en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial. De manière générale, le PLU 2 traduit une volonté de mieux maîtriser l'étalement urbain avec une surface de terrains constructibles divisée par quatre par rapport au

premier PLU. Il porte également une attention à la préservation des ressources en eau grâce notamment à l'interdiction de construction au niveau de l'aire de captage des champs du sud de la MEL qui alimentent la nappe de la Craie.

Amélioration du logement et de l'habitat

Un Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

La MEL a acté le 12 décembre 2019 un nouveau programme de renouvellement urbain. Avec une enveloppe de 1,238 milliard d'euros (dont 215M provenant de la MEL), l'objectif est de rénover huit sites métropolitains dits «quartiers Politique de la ville». Cela concerne : Lille-Concorde, Lille Sud, Tourcoing-La Bourgogne, Loos-Les Oliveaux, Mons-Nouveau Mons, Hem-Lionderie Trois Baudet, Wattignies-Blanc-Riez, et Wattrelos-Les Villas. 200 familles ont été relogées jusqu'ici depuis 2017, mais ce nouveau programme de développement urbain dépasse largement ce chiffre avec

6 000 familles à reloger d'ici 2029. Au-delà du renouvellement de bâti dégradé, ce programme porte d'autres objectifs : permettre l'insertion et l'accès à l'emploi, donner l'accès à l'école, au sport et à la culture, lutter contre les inégalités ou encore réduire la délinquance.

Amelio, un réseau de conseil et d'accompagnement sur l'habitat

Depuis 2013, la MEL (en partenariat avec les communes, la région, l'ADEME et l'ANAH) anime ce réseau de conseil et d'accompagnement des particuliers en faveur d'un habitat durable. Résidant à la Maison de l'Habitat Durable (MHD) à Lille, Amelio présente la particularité de s'adresser à tous les publics : propriétaire ou locataire, ménages riches ou modestes. Le dispositif comporte deux branches :

→ Amelio + : offre gratuite d'accompagnement, elle concerne les ménages les plus modestes. Elle vise à aider ces personnes à faibles revenus à améliorer leur habitat, que ce soit en termes de sécurité, d'isolation ou



Résidence du Chevalier français à Lille

d'insalubrité. Des animations pédagogiques sont également proposées. Ce programme est financé à hauteur de 21 406 609 euros sur 8 ans par la direction habitat.

- Amelio Pro : offre payante pour les autres foyers, un premier contrat de concession de service public dédié à la rénovation énergétique de l'habitat privé a commencé en septembre 2019. Elle vise à accompagner la rénovation de 1660 logements sur trois ans.

Au total, ce sont 1713 logements qui ont été rénovés par AMELIO en 2019, ainsi que 5489 autres qui ont été conseillés.

PIG «Habitat durable»

Ce nouveau Programme d'Intérêt Général consacré à la rénovation énergétique de l'habitat a été lancé en 2018 pour une durée de 5 ans, avec un objectif d'accompagnement de 10 500 ménages et de rénovations de 6 000 logements. En 2019, le PIG a été intégré au programme AMELIO+.

Facilaréno

Dans le cadre de son programme de Certificats d'Economie d'Energie «Facilaréno», la MEL s'est associée au dispositif Dorémi pour atteindre la certification Bâtiment Basse Consommation (BBC). Dorémi participe à former des entreprises artisanales locales pour les faire monter en niveau organisationnel, technique, et les faire adhérer aux enjeux de la rénovation performante. Cette démarche de mobilisation et de qualification de la filière professionnelle doit ainsi lui permettre d'avoir la capacité de mettre en œuvre les projets de rénovation accompagnés et qualifiés par l'intervention du réseau AMELIO.

Végétalisation de l'espace public

Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique et de la lutte contre les Îlots de Chaleur Urbain (ICU), la MEL souhaite renforcer la place du végétal en ville. La métropole a rendu une délibération en octobre 2019 allant dans ce sens. Il y est prévu que la MEL :

- Prenne en charge la construction de fosses de plantation pour un budget de 1 million d'euros,
- Initie la rédaction d'une charte métropolitaine de l'arbre,
- Créé un suivi de la place du végétal et des surfaces imperméabilisées dans les grands aménagements,
- Mette en place un mécanisme de compensation en lien avec les communes pour tout arbre abattu.

Met la transition dans ton quartier

L'appel à projet «Met la transition dans ton quartier» a été lancé en 2016. Le principe est de trouver des solutions et soutenir des initiatives citoyennes en lien avec la transition environnementale. Les champs d'actions sont variés puisqu'ils peuvent concerner la revalorisation de déchets, des projets d'alimentation locale, en passant par des initiatives d'économie d'énergie. En 2019, ce sont 12 projets qui ont été soutenus ainsi que 14 autres qui ont été retenus pour être mis en œuvre début 2020. Le 23 avril a également été l'occasion d'avoir un retour d'expérience des lauréats qui ont pu échanger et présenter à la MEL leurs avis et attentes. Au total, entre 2016 et 2019, on estime à 16 000 le nombre de personnes ayant participé au programme, avec la réalisation d'une centaine de projets. Le montant total des subventions accordées s'élève à plus de 520 000 euros.

PERSPECTIVES

2019 a vu l'aboutissement de l'élaboration de politiques essentielles à la construction d'une ville plus durable, comme le PLU2, le SDIT, le NPRU.

Le projet de PCAET adopté fin 2019 pose par ailleurs des objectifs ambitieux pour 2030 en matière de résidentiel et de transports :

- Le secteur résidentiel doit réduire sa consommation d'énergie de 18 %, et les émissions de gaz à effet de serre associées devront également diminuer de 44 %. Cela impliquera le renforcement et la montée en puissance des programmes de rénovation énergétique.
- Le secteur des transports devra réduire sa consommation d'énergie de 19 %, tandis que les émissions de GES devront s'abaisser de 27 %.

En ce qui concerne la lutte contre les îlots de chaleur urbains, c'est tout un pan de l'urbanisme qui est à repenser pour développer la place de la nature en ville et intégrer des trames vertes et bleues au territoire. Pour cela, la MEL pourra s'appuyer voire amplifier les dispositifs existants de végétalisation des façades et des espaces publics, ainsi que sa politique de boisement à laquelle elle consacrera au moins 100 000 euros par an jusqu'en 2025.



Espace public place du Carnaval à Lille

6 - SOUTENIR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLE

Le schéma actuel de consommation des ressources est essentiellement linéaire : puiser dans les ressources naturelles, fabriquer, transporter, consommer, jeter. Ce modèle n'est évidemment pas durable et engendre de nombreux problèmes : surexploitation des ressources, rejet d'émissions lors de la fabrication et du transport, enfouissement dans les décharges de déchets non recyclables qui mettront des années à se décomposer s'ils ne sont pas incinérés, décharges sauvages en augmentation... Une meilleure gestion des déchets a donc des implications écologiques, puisque jeter c'est consommer à nouveau, donc produire de nouvelles émissions, mais également sociales et économiques, car le réemploi permet le développement de l'économie sociale et solidaire.

La production de déchets dans la métropole est importante : ce sont plus de 650 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés qui sont produites chaque année par les habitants de la MEL, et ce chiffre a doublé en 40 ans. Au-delà des déchets en eux-mêmes, ce sont les déplacements qu'ils causent qui ont un impact sur l'environnement.

La consommation doit donc passer par plus de sobriété, et la réduction du gaspillage alimentaire. Dans une région où 20% de la population est considérée en surpoids, il est nécessaire de s'interroger sur les pratiques de consommation. Dans un contexte de mondialisation, quand bien même la MEL dispose de nombreuses terres agricoles, les produits alimentaires viennent de l'extérieur, d'usines de transformations lointaines. Le secteur de l'industrie alimentaire a ainsi perdu près de 2000 emplois au sein du territoire entre 2006 et 2016. Il apparaît donc important de retrouver une certaine souveraineté alimentaire, pour éviter pénuries et déplacements excessifs. De même qu'il est nécessaire d'agir en faveur de l'économie alimentaire, de la nutrition santé ou encore de l'alimentation de qualité pour tous qui sont chacun des enjeux primordiaux à atteindre.



650 000
tonnes de déchets sont traitées
chaque année par la MEL

Programme local de Prévention des Déchets (PLP)

Le programme local de prévention des déchets a été adopté en décembre 2016. Initialement un document volontaire proposé par le Grenelle II, les collectivités détenant la compétence de la collecte des déchets ont eu l'obligation d'en produire un suite au décret de juin 2015 sur les PLP. Ces documents doivent respecter les objectifs nationaux fixés par différents programmes, le dernier en date étant la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit 10% de réduction de déchets en 2020 par rapport à 2015.

Le PLP de la MEL suit cette dynamique en proposant une réduction de 10% des déchets entre 2017 et 2021 c'est-à-dire une diminution de 66 000 tonnes par an, soit 60 kg de déchets par habitants. Pour cela, la métropole a fixé un budget de 2,255 millions d'euros sur la durée du plan, auquel s'additionne le coût associé aux moyens humains engagés.

Concrètement, le programme se décline en six axes :

- devenir éco-exemplaire ;
- réduire les déchets alimentaires et de jardins ;
- s'engager vers l'éco-consommation ;
- favoriser le réemploi, la réparation, et l'évitement des déchets dangereux ;
- participer aux actions emblématiques locales, nationales et européennes ;
- développer des outils de communication et de sensibilisation dédiés au PLP.

Malgré les efforts déployés, l'objectif de réduction de 10% de la production de déchets sur le territoire de la MEL n'a pas été atteint à ce jour.

Programme Alimentaire Territorial (PAT)

Adopté en octobre 2019, le PAT souhaite associer bien-être alimentaire à alimentation durable. Dans un territoire aussi agricole que celui de la MEL (28 000 hectares de terrains agricoles soit presque la moitié du territoire), il est plus qu'urgent de prendre des mesures et des orientations allant dans le sens d'un modèle durable. Le PAT traite ainsi de la plupart des enjeux contemporains liés à l'alimentation : développement d'une offre agricole métropolitaine de qualité et de proximité, réduction de l'empreinte énergétique et écologique, réduction des inégalités alimentaires, satisfaction d'un bien-être alimentaire, ou encore prise en compte de l'aspect économique lié à l'emploi. Concrètement, le plan se

décline en quatre grandes orientations stratégiques, traduites en programme d'actions :

- Contribuer au bien-être alimentaire des habitants et des visiteurs ;
- Développer une économie agricole et alimentaire ancrée sur le territoire métropolitain et respectueuse de son écosystème ;
- Co-construire une Métropole alimentaire durable, conviviale et solidaire ;
- Faire de chacun l'acteur du Projet Alimentaire Territorial.

Label « Ici je mange local »

Le 2 octobre a eu lieu la deuxième édition de « Ici je mange local ». Ce label est né de la synthèse de plusieurs démarches. Tout d'abord, la MEL accompagne depuis plus de 10 ans les cantines scolaires, pour qu'elles s'approvisionnent en produits locaux et bio et contribuent au « bien manger ». De même, depuis 2018, la MEL conjointement avec le département, la région, la chambre d'agriculture et l'association des maires du Nord, s'est engagée en faveur de l'approvisionnement local pour la restauration collective territoriale. Ainsi a été réalisée la charte du label qui récompense les écoles, collèges, lycées, établissement médico-sociaux, cuisines centrales pour l'utilisation de produits locaux.

Lors de l'édition 2019, 109 établissements ont été labélisés (49 de plus que l'an dernier) :

- 87 une étoile : 20 % de denrées locales sur 2 filières au moins
- 21 deux étoiles : 40 % de denrées locales ou 35 dont 5 % AB sur 3 filières au moins
- 1 trois étoiles : 60 % de denrées locales dont 10 % d'AB sur 4 filières au moins

PERSPECTIVES

Dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles, le modèle de consommation a vocation à évoluer vers un système plus circulaire, basé sur le réemploi et le recyclage.

La MEL contribue à répondre à cet enjeu grâce aux efforts de réduction des déchets produits sur le territoire. A la suite du Programme Local de Prévention des déchets, le futur schéma directeur des déchets ménagers devra mettre en place des incitations à la réduction des déchets et à une gestion plus durable de ces derniers. L'impact environnemental de la collecte des déchets pourra être réduit en recourant à des bennes à ordures ménagères fonctionnant au GNV. Enfin, la mise en place de l'autoroute de la chaleur d'ici 2021 permettra de valoriser énergétiquement les déchets produits et non recyclables.

Le lancement en 2020 d'une étude sur l'économie circulaire, visant à définir une stratégie métropolitaine en la matière et le soutien à des filières de recyclage pour les matériaux de construction ou le textile, permettra à la Métropole d'aller plus loin en matière de réduction des déchets.

En ce qui concerne la consommation de biens et l'alimentation, la priorité dans les années à venir devrait être de réduire l'importation sur le territoire métropolitain de biens de consommation et de produits alimentaires, qui représentent une source importante d'émissions indirectes de gaz à effet de serre pour le territoire. Pour cela, la consommation de proximité devrait être privilégiée.



Produits bio et locaux, cantine de Lys-Lez-Lannoy



7 - PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Le changement climatique est une réalité d'ores et déjà observable sur la métropole lilloise. En juillet 2019, la température a atteint 41,4°C à Lille, dépassant largement le précédent record de 37,6°C datant de juillet 2018. D'après l'Observatoire Climat des Hauts-de-France, la température moyenne sur la MEL a augmenté de 2°C entre 1955 et 2017.

Les projections climatiques laissent quant à elles entrevoir : une hausse des températures moyennes annuelles, des étés plus chauds, des hivers plus doux, une évolution incertaine des précipitations (baisse du nombre de jours de pluie mais précipitations plus intenses), une diminution de la recharge des nappes phréatiques, une alternance de périodes sèches et de périodes humides conduisant à une multiplication des épisodes de retrait-gonflement des argiles.

Ces évolutions climatiques sont susceptibles d'avoir de multiples impacts sur les habitants et les activités économiques de la métropole dans les années et décennies à venir, d'où l'importance d'améliorer la résilience du territoire face aux effets du changement climatique.

L'évolution des conditions climatiques aggrave également la pollution atmosphérique, puisqu'un air ambiant chaud ralentit la dispersion des particules en milieu urbain et favorise la multiplication des pics d'ozones, qui favorisent le développement de maladies respiratoires et cardiovasculaires. La situation en ville pourrait devenir encore plus difficile avec le phénomène d'îlot de chaleur urbain accentué par les canicules ou pics de chaleur et la forte densité urbaine.

Selon certaines études, le coût de l'inaction face au changement climatique pourrait atteindre selon les scénarios entre 5 et 20% du PIB mondial, soit bien plus que le 1% que coûterait l'action contre le réchauffement climatique.

Plan Climat Air Energie Territorial

La MEL a voté en décembre 2019 un projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), qui définit la politique métropolitaine de lutte

contre le réchauffement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air. Le PCAET a pour objectifs de :

- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités humaines ;
- Réduire les consommations d'énergie du territoire ;
- Développer les énergies renouvelables, comme le solaire, la biomasse, la récupération de chaleur industrielle... ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Adapter le territoire aux changements climatiques déjà perceptibles (canicules, modification du régime des précipitations...).

Pour cela, le Plan Climat définit des objectifs quantitatifs ou qualitatifs concernant différentes compétences de la MEL (mobilité, habitat, urbanisme, développement économique, gestion de l'eau et de l'assainissement, gestion des déchets), par exemple : rénovation énergétique de plus de 8000 logements par an, réduction de la part modale de la voiture grâce au développement des transports en commun, du vélo ou de la marche, remplacement des systèmes de chauffage les plus polluants, développement des énergies renouvelables...

Le projet de PCAET est structuré autour de trois grandes finalités, onze objectifs stratégiques et 46 fiches actions comportant près de 200 projets.

Le projet de Plan Climat est soumis à diverses consultations obligatoires en 2020, et notamment une consultation électronique du public, en vue de l'élaboration d'une version finale qui sera adoptée lors du conseil métropolitain de février 2021. La MEL et les acteurs du territoire auront ensuite jusqu'en 2026 pour mettre en œuvre le plan d'actions du Plan Climat, et apporter ainsi leur contribution aux efforts collectifs de lutte contre le réchauffement climatique du territoire.

Labellisation Cit'ergie

La MEL a obtenu le label Cit'ergie en janvier 2019. Le label Cit'ergie est une démarche européenne qui vise à valoriser les politiques publiques exemplaires en matière de protection de l'air, d'énergie et de climat. Grâce à ce label, les collectivités peuvent comparer leurs actions entre elles et identifier leurs forces et faiblesses. L'obtention de la labellisation permet de montrer son engagement dans la transition climatique et énergétique. Le label

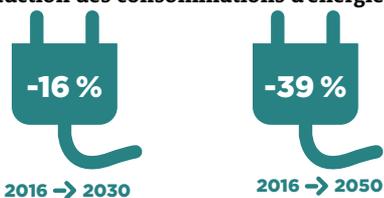
OBJECTIFS 2030 - 2050

Des objectifs ambitieux en cohérence avec les objectifs nationaux et l'Accord de Paris pour le climat.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre



Réduction des consommations d'énergie



Production locale d'énergies renouvelables



Cit'ergie est déployé en France sous l'égide de l'ADEME. Plus de 200 collectivités françaises sont engagées dans cette démarche et 59 ont obtenu le label Cit'ergie.

Suite à l'obtention du label, la MEL continue d'être suivie par un conseiller Cit'ergie indépendant, qui examine l'avancée de la collectivité dans sa démarche de politique climatique. L'examen s'effectue au vu d'un référentiel européen de 60 critères répartis en six domaines (planification territoriale, patrimoine de la collectivité, approvisionnement énergie, eau et assainissement, mobilité, organisation interne, et coopération, communication).

En 2018, la MEL avait atteint 56,3% des objectifs de ce référentiel. Ce taux a atteint 60,6% en janvier 2020, lors de la première visite annuelle de suivi. La métropole souhaite à terme atteindre le seuil de 75% d'actions réalisées, ce qui lui permettrait d'obtenir le label Gold Cit'ergie, le plus haut niveau de labellisation. La mise en œuvre du PCAET devrait grandement participer à l'atteinte de ce score.

Clim'agri

En coopération avec la Chambre d'agriculture, la MEL a initié en 2019 la démarche Clim'agri, qui vise à réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du secteur agricole et à mettre en place un plan d'actions pour réduire ces émissions. La démarche a été lancée en septembre 2019 avec la réalisation d'un diagnostic du secteur agricole permettant de quantifier les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie mobilisées pour les productions du territoire, et d'estimer le phénomène de séquestration carbone des terres agricoles. L'étape suivante consistera en l'élaboration d'un plan d'actions pour la réduction des émissions.

Budget climatique

Le premier rapport annuel du Haut Conseil pour le Climat, paru en juin 2019, a insisté sur la nécessité d'une action ambitieuse de l'ensemble des acteurs de la société pour répondre à l'urgence climatique, ainsi que sur l'importance d'une mise en cohérence de l'ensemble des politiques publiques avec les enjeux climatiques.

Lors du conseil métropolitain d'octobre 2019, les élus ont décidé d'engager l'élaboration d'un « budget climatique », c'est-à-dire un outil d'aide à la décision permettant d'éclairer les élus sur l'impact des projets et politiques publiques au regard des ambitions portées par le PCAET. Il vise en outre à acculturer l'ensemble des acteurs de la MEL au lien étroit entre budget et impact climatique.

Afin de mettre en œuvre cette démarche, la MEL a fait le choix de s'associer à un groupe de travail national piloté par le think tank I4CE (Institut For Climate Economics) : « créer et appliquer un cadre d'évaluation climat pour le budget des collectivités ». En effet, I4CE dispose d'une expertise sur le sujet du fait d'un exercice similaire mené en 2019 sur le budget de l'Etat.

Ce travail a été mené en partenariat avec quatre autres collectivités territoriales (l'Eurométropole de Strasbourg, le Grand Lyon, les villes de Paris et Lille) ainsi que l'ADEME, France Urbaine, et l'Association des maires de France. Il s'est concrétisé par un guide méthodologique qui sera partagé et rendu public au dernier trimestre 2020.

Sur la base de ce travail, la MEL a décliné son propre guide méthodologique. Celui-ci

élargit le champ d'analyse en s'alignant sur les trois piliers du PCAET qui sera définitivement approuvé en février 2021, à savoir : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air.

Atténuation du changement climatique : une dépense contribue à l'atténuation du changement climatique si son impact sur le territoire permet de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse ; à savoir, les activités permettant de réduire ou limiter les émissions de GES, ou bien de protéger, d'améliorer les puits ou réservoirs à GES (par exemple les forêts, les sols...).

Adaptation au changement climatique : une dépense contribue à l'adaptation au changement climatique dès lors que son impact sur le territoire permet de limiter l'exposition aux effets néfastes du changement climatique (canicules, événements météorologiques extrêmes...) en réduisant la vulnérabilité des systèmes naturels et humains, dans une perspective de gestion des risques.

Amélioration de la qualité de l'air : une dépense contribue à l'amélioration de la qualité de l'air si son impact sur le territoire contribue à réduire les émissions et concentrations en polluants atmosphériques. Les polluants ayant un impact direct sur la population sont : les particules fines (PM 10 et PM2.5), les oxydes d'azote (NOx), les composés organiques volatiles (COV), les dioxydes de soufre (SO2) et l'ammoniac (NH3).

Pour chacun de ces indicateurs, les lignes de dépenses (fonctionnement et investissement) sont classées en 5 catégories :

- Très favorable, pour celles qui permettent de contribuer significativement aux objectifs de long terme du PCAET,
- Favorable, pour celles qui contribuent aux objectifs du PCAET mais qui sont insuffisantes pour le long terme,
- Neutre, pour celles qui sont sans impact significatif,
- Défavorable, pour celles ayant un impact défavorable sur les objectifs du PCAET
- Et indéfinie, pour celles ayant un impact qui est difficilement appréhendable par manque d'indicateur ou de débat tranché sur le sujet.

L'année 2019 ainsi que le premier semestre 2020 ont été consacrés au déploiement de cette méthode sur les différentes typologies de dépenses. Un test « grandeur nature » réalisé sur le compte administratif 2019 a permis d'initier la méthode. Une première mise en œuvre effective est prévue lors du vote du budget 2021. Dans une logique d'amélioration continue, la méthodologie sera ajustée au gré des différents exercices budgétaires.

Au-delà de ces indicateurs, le budget climatique de la MEL intégrera également, à terme, la mise en place du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPAPSER) adopté le 14 décembre 2018, dont l'un des objectifs est d'intégrer des clauses et critères environnementaux notamment climatiques, dans les marchés publics, afin de les rendre compatibles avec les objectifs du PCAET.

PERSPECTIVES

Avec l'adoption d'un nouveau Plan Climat et le lancement de démarches exemplaires comme la labellisation Cit'ergie, l'élaboration d'un budget climatique, la démarche Clim'Agri sur le secteur agricole, la MEL s'est clairement engagée dans une politique volontariste et ambitieuse de lutte contre le réchauffement climatique et ses effets.

Pour les années à venir, la priorité sera la mise en œuvre opérationnelle des multiples projets inscrits dans le Plan Climat. Comme le souligne le PCAET, il s'agit d'opérer à la fois un changement d'échelle dans l'ampleur des actions réalisées, en massifiant la rénovation énergétique des logements et le déploiement de modes de transports alternatifs à la voiture, et un changement de modèle dans la façon d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques métropolitaines. Cette approche s'avère d'autant plus nécessaire que les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 ont été rehaussés (de 40 à 55 ou 60 %).

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau PCAET, un important travail de gestion des données climat-air-énergie doit être menée afin d'améliorer le pilotage de la politique climat-énergie métropolitaine et de pouvoir mieux rendre compte des évolutions du territoire, tant auprès des élus que du grand public.

Le PCAET comporte un volet dédié à l'adaptation au changement climatique, qui devra être

renforcé dans les années à venir avec la mise à jour de l'étude des vulnérabilités du territoire de la MEL et la définition d'actions d'adaptation pour les secteurs économiques les plus menacés. La stratégie d'adaptation au changement climatique devra par ailleurs intégrer le plan de sauvegarde métropolitain afin d'optimiser la résilience du territoire aux risques naturels. La MEL pourra également s'appuyer sur sa nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), qui lui permet de maîtriser l'intégralité du cycle de l'eau sur son territoire, pour mieux maîtriser les risques d'inondation. Autre priorité importante pour les années à venir en matière d'adaptation, le développement de la végétalisation et de la nature en ville permettrait par ailleurs de répondre à une forte demande sociétale.

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'air, deux actions structurantes permettront d'agir de façon significative sur la réduction des émissions de polluants atmosphériques : le fonds air avec l'attribution d'une aide au remplacement de systèmes de chauffages très polluants à destination des particuliers ; et la mise en place d'une zone à faibles émissions sur 11 communes.

Enfin, un plan mobilité est attendu pour 2022 et devrait permettre une prise en compte renforcée des enjeux climatiques dans l'organisation des déplacements.



Panneaux solaires sur le toit de l'entreprise Pocheco à Forest-sur-Marque



8 - PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

La MEL collabore avec de multiples partenaires et acteurs publics et privés de son territoire et au-delà pour répondre aux enjeux du développement durable, et mettre en œuvre les actions mentionnées ci-dessus et bien d'autres.

Convention de partenariat avec ATMO Haut-de-France

La métropole a renouvelé en décembre 2019 sa convention avec ATMO Hauts de France. Partenaire de longue date de la MEL en matière de qualité de l'air, ATMO est une association de surveillance de la qualité de l'air régionale, agréée par le ministère de la transition écologique. Dans le cadre de la convention, ATMO réalise chaque année un bilan territorial de la qualité de l'air sur le territoire de la MEL ainsi que des études ou mesures spécifiques. La MEL consacre 125 000 euros à ce partenariat, auxquels peuvent s'ajouter des subventions spécifiques pour la conduite d'études ou d'actions d'intérêt métropolitain comme par exemple, la caractérisation des particules fines (composition chimique et origine), une campagne de mesures de la qualité de l'air dans le métro ou la réalisation d'un guide sur la diffusion en 3D des polluants à destination des aménageurs.

Convention de partenariat avec l'APPA

En décembre 2019, la MEL a passé une convention d'un an avec l'APPA, une association reconnue d'utilité publique travaillant sur la qualité de l'air. Ce partenariat d'un montant de 20 750 euros pour l'année 2020 développe un volet important sur la qualité de l'air intérieure. Il doit ainsi permettre de poursuivre l'accompagnement des communes sur l'application de la réglementation sur la qualité de l'air dans les établissements recevant du public, ainsi qu'établir une cartographie des interventions des conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) sur le territoire métropolitain. L'APPA doit également apporter à la MEL son expertise sur le lien entre végétation et qualité de l'air, pour aider la MEL dans le choix de ses essences d'arbres, afin d'éviter des crises d'allergies liées au pollen, aggravées par une qualité de l'air dégradée.

Coopération avec l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai sur la qualité de l'air

Dotée d'une géographie particulière, la métropole de Lille s'est rapprochée de ses voisins wallons (Tournai) et flamands (Courtrai) pour la mise en place dès 2008 d'une Eurométropole, qui compte plus de 2 millions d'habitants. Cette coopération doit permettre la concertation et le dialogue, dans l'optique d'une meilleure cohérence des politiques transfrontalières. La coopération transfrontalière s'avère particulièrement importante en matière de qualité de l'air, la pollution ne s'arrêtant pas aux frontières, et les émissions des uns impactant la santé des autres, et inversement. Une délibération cadre sur la coopération pour améliorer la qualité de l'air a ainsi été adoptée en mars 2019. Par ailleurs, l'Eurométropole participe au développement du projet Interreg Transf'air qui doit permettre de partager des informations et d'harmoniser la mesure de la qualité de l'air sur le bassin transfrontalier. Des exercices de crises transfrontalières sur la pollution de l'air sont également menés régulièrement.

Convention avec l'université de Lille pour une université « zéro carbone »

La MEL et l'Université de Lille ont signé en 2019 une convention dans l'optique de la transformation du campus en une université « zéro carbone ». Pour cela, l'Université souhaite entre autres : réduire la consommation d'énergie de ses bâtiments, développer sa production d'énergies renouvelables locale et délocalisée, et réaliser la compensation de ses émissions de CO₂. A terme, elle espère une réduction de 78% de ses émissions de gaz à effet de serre, une amélioration de la qualité de l'air avec l'abandon des voitures, ainsi qu'une amélioration du cadre de vie sur le campus avec le remplacement des parkings par des lieux de nature.

A ce jour, l'Université a lancé des programmes de recherches en faveur d'une mobilité douce avec les projets CUMIN et APISENSE. De même que le 23 mai a été choisi par l'établissement pour lancer sa journée test sans voiture pour les étudiants, membres de l'administration et professeurs.

Vertuoze 2.0

Lancé fin 2016 sur proposition de la MEL en partenariat avec le Cd2e, le club Vertuoze est un groupe de concertation de professionnels du bâtiment, souhaitant développer le BIM (Bâtiment et Information Mobilisé) ainsi que des programmes de bâtiments intelligents (Smart Building) dans une logique de territoire smart engagé par la MEL (Smart City). Il réunit, avec l'animation du Cd2e, des acteurs locaux de la construction et du logement : bailleurs sociaux, bureaux d'études, architectes et maîtres d'œuvre, énergéticiens et géomètres. Depuis sa création fin 2016, le Club a touché plus de 80 participants d'une trentaine de structures.

En 2019, le Club s'est réuni sept fois. Le 2 juin, la première édition du Congrès Vertuoze sur le BIM a réuni 130 participants à Polytech Lille. Très orienté sur le retour d'expérience, notamment des membres du Club, il a proposé 6 conférences, 2 plénières et 3 ateliers qui ont réuni professionnels, chercheurs et étudiants. Un atelier débat a réuni le 3 juillet les membres pour échanger sur le sujet de la formation : formation initiale, continue et professionnelle sur le BIM. De cet atelier a émergé un groupe

de travail qui s'est réuni 3 fois pour écrire un catalogue de besoins et de compétences à acquérir pour travailler en BIM. Les équipes de la MEL ont commencé pour leur part à expérimenter l'usage du BIM pour des réalisations dont la MEL est maître d'ouvrage.

La dynamique Vertuoze prend de l'ampleur avec un élargissement régional. En effet, plusieurs acteurs d'envergure régionale ou nationale ont rejoint cette dynamique, comme le montrent les différents retours d'expérience lors du congrès Vertuoze de juin 2019 : Nausicaa, BIM GEM par Maisons et Cités...

PERSPECTIVES

La recherche de partenariats, ainsi que la mise en place d'actions conjointes avec des acteurs privés ou publics, est un travail indispensable pour les collectivités. La MEL, en tant que « chef de file » de la transition climatique sur son territoire, a besoin et intérêt, pour atteindre ses objectifs de développement durable, de travailler avec et mobiliser les multiples acteurs du territoire. Le Plan Climat identifie ainsi un grand nombre (plus de 150) de partenaires dans son plan d'actions, avec lesquelles elle sera amenée à travailler dans les années à venir.



LILLIAD Learning center Innovation, campus de l'Université sciences et technologies à Villeneuve d'Ascq

LES ÉDITIONS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
2, boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59040 Lille Cedex

Rédaction: MEL - Mission développement durable et transition énergétique

Coordination: MEL - Direction de la Communication, presse et protocole

Direction artistique: MEL - Grégory Rolland, Yann Parigot

Mise en page et graphisme: Invenit

Photographies: MEL - Alexandre Traisnel, Vincent Lecigne - Richard Baron / Light motiv

Photothèque: MEL - Nicolas Fernandez / Direction de la Communication, presse et protocole

Impression: MEL - Services et ressources 

Achevé d'imprimer en janvier 2021



2, boulevard des Cités Unies - CS 70043
59040 Lille Cedex
Tél: +33(0)3 20 21 22 23
www.lillemetropole.fr